

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Modifications aux articles 5002 et 6652 des Règles de la Bourse – Pratiques de négociation

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet, déposé par la Bourse, de modifications aux articles 5002 et 6652 des Règles de la Bourse. La Bourse a entrepris ce projet afin d'aligner ses Règles avec les meilleures pratiques internationales. Les modifications proposées visent à mettre à jour les obligations relatives à la synchronisation des horloges et à clarifier les dispenses aux limites d'exercice en limitant expressément ces dispenses à des circonstances particulières.

Les textes ont été publiés à la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2016-07-14, Vol.13, n°28)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 2 septembre 2016, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Roland Geiling
Analyste en produits dérivés
Direction des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4323
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4323
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : roland.geiling@lautorite.qc.ca

Corinne Lemire
Analyste expert aux OAR
Direction des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4324
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4324
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : corinne.lemire@lautorite.qc.ca